

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 31 MARS 2008 à 19 heures

DATE DE LA CONVOCATION : 27 mars 2008

Présents :

Pierre BOUVIER, maire

Roger GUGLIELMETTI – Anne-Marie FORGEOUX – Claude PLEINDOUX – Christophe MARTIN, adjoints

Patrick LESPINASSE – Béatrice KOEKKOEK – Olivier REY – Edmond CADET – Catherine REBATEL – Alain BOITTE – Carole CISSE-GEIMEL – Bruno BOUCHARD – Alain BERNARD

Procuration :

Christophe CANGIANO à Patrick LESPINASSE

Secrétaire de séance : Bruno BOUCHARD

La séance est ouverte à 19 heures, sous la présidence de Pierre BOUVIER, Maire.

1/ Nomination des délégués représentant la Commune dans les EPCI

Sont élus au 1^{er} tour par 15 voix

CCB (Communauté de Communes du Briançonnais)

Titulaires		suppléants	bulletins	
Pierre BOUVIER	15	Claude PLEINDOUX	15	
Roger GUGLIELMETTI	15	Christophe MARTIN	15	
Béatrice KOEKKOEK	15	Edmond CADET	15	15

SIGED (Syndicat Intercommunal pour la Gestion et l'Exploitation des Domaines d'hiver et d'été de Serre-Chevalier 1400/1500)

Titulaires		suppléants	bulletins	
Pierre BOUVIER	15	Bruno BOUCHARD	15	
Alain BOITTE	15	Edmond CADET	15	
Catherine REBATEL	15	Olivier REY	15	
Christophe MARTIN	15	Roger GUGLIELMETTI	15	
Alain BERNARD	15	Carole CISSE	15	15

OTISC (Office du Tourisme Intercommunal de Serre Chevalier)

Titulaires		bulletins	
Pierre BOUVIER	15		
Christophe MARTIN	15		
Edmond CADET	15		
Anne-Marie FORGEOUX	15		15

SIVM de Serre-Chevalier

Titulaires		suppléants	bulletins	15
Christophe MARTIN	15	Olivier REY	15	
Alain BOITTE	15			
Bruno BOUCHARD	15			

SIEB (Syndicat Intercommunal d'Electrification du Briançonnais)

Titulaires		suppléants	bulletins	15
Claude PLEINDOUX	15	Olivier REY	15	
Béatrice KOEKKOEK	15	Patrick LESPINASSE	15	

2°/ Nomination des délégués au Conseil d'Administration du CCAS (Centre Communal d'Action Sociale)

Scrutin proportionnel au plus fort reste, le Maire étant Président de droit, **sont nommés**

Titulaires		bulletins	15
Anne-Marie FORGEOUX	15		
Patrick LESPINASSE	15		
Christophe CANGIANO	15		
Carole CISSE	15		

3°/ Nomination des délégués aux Commissions d'Appel d'Offres et de Délégation de Service Public

Après avoir obtenu la majorité absolue au 1^{er} tour de scrutin, le Maire étant président de droit, les commissions sont ainsi constituées :

C.A.O.

Election au scrutin proportionnel au plus fort reste, une seule liste présentée :

Titulaires		suppléants	bulletins	15
Alain BERNARD	15	Catherine REBATEL	15	
Béatrice KOEKKOEK	15	Alain BOITTE	15	
Claude PLEINDOUX	15	Christophe MARTIN	15	

DSP

Election au scrutin proportionnel au plus fort reste, une seule liste présentée :

Titulaires		suppléants	bulletins	15
Alain BERNARD	15	Catherine REBATEL	15	
Béatrice KOEKKOEK	15	Alain BOITTE	15	
Claude PLEINDOUX	15	Christophe MARTIN	15	

4°/ Création des commissions communales et nomination des membres

Le Conseil Municipal décide de créer QUATRE commissions communales :

- commission permanente, comprenant tous les élus, qui peut être consultée sur les points inscrits à l'ordre du jour du Conseil Municipal qui suit.
- commission des finances (8 élus)
- commission des travaux (8 élus)
- commission d'urbanisme et Calhaura (8 élus)

Approuvé à l'unanimité

Sont élus au 1^{er} tour par 15 voix :

Commission des Finances : Pierre BOUVIER – Roger GUGLIELMETTI – Béatrice KOEKKOEK – Edmond CADET – Claude PLEINDOUX – Christophe MARTIN – Anne-Marie FORGEOUX – Alain BOITTE

Commission des Travaux : Pierre BOUVIER – Roger GUGLIELMETTI – Claude PLEINDOUX – Patrick LESPINASSE – Alain BERNARD – Olivier REY – Christophe CANGIANO – Alain BOITTE

Commission de l'Urbanisme et CALHAURA : Pierre BOUVIER – Catherine REBATEL – Claude PLEINDOUX – Christophe MARTIN – Béatrice KOEKKOEK – Patrick LESPINASSE – Roger GUGLIELMETTI – Alain BOITTE

7°/ Création des commissions extra-communales

Le Conseil Municipal décide de créer HUIT commissions extra-communales :

- Agriculture et Patrimoine rural
- Villages et hameaux
- Résidents, mixité sociale
- Logement
- Transport et Energies renouvelables
- Commerce, Artisanat, Tourisme
- L'Eau
- Jumelage

Approuvé à l'unanimité

6°/ Délégations au Maire suivant les dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Monsieur Roger GUGLIELMETTI, 1^{er} adjoint, rapporteur, donne lecture détaillé de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et demande au Conseil Municipal d'accorder ces délégations au Maire.

Le Conseil Municipal par **10** voix **POUR** et **5 ABSTENTIONS** donne délégations à Monsieur le Maire.

7°/ Indemnités de fonction des élus

Le Conseil Municipal décide de fixer le montant des indemnités des élus comme suit à compter de la date d'installation du Conseil :

- maire 62,70 % de l'indice 1015
- adjoints 20,31 % de l'indice 1015

Approuvé par **14** voix **POUR** et **1 ABSTENTION**

8°/ Questions diverses

- Monsieur le Maire donne lecture des arrêtés de délégations aux adjoints.

La séance est levée à 20 heures 25.